



COMMUNE DE TOURRETTES

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'AN DEUX MILLE QUATORZE, le Vingt Janvier

Le Conseil Municipal de la commune de TOURRETTES dûment convoqué, s'est réuni en session extra-ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Camille BOUGE, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 13 janvier 2014

Secrétaire de séance :

Nombre de conseillers : En exercice : 18 - Présents : 15

Etaient présents : R. AUBAULT – A-M. GAUBERTI – G. BARRA – J.L. GIRAUD – A. PELLEGRINO Adjoint
M. AUFFRET – J-M. BAGNIS – N. BARRECA – R. GAGNARD - S. HAFFAF - E. MENUT –
J. RAYNAUD - M. RAYNAUD - J-C. SANSONI, **Conseillers Municipaux**

Absents excusés : G. JAN (pouvoir donné à C. BOUGE) - A. CARILLO - A. PEZIN

BUDGET GENERAL DE LA COMMUNE M14 - VIREMENTS DE CREDITS – DM n°3

Monsieur le Maire précise au conseil municipal qu'il convient de prévoir des crédits supplémentaires pour la prorogation de l'emprunt réalisé en 2013 :

Compte D 66111 : + 2928.16€

Compte D 022 : - 2928.16€

Le Conseil Municipal après avoir entendu l'exposé de M. le Maire et en avoir délibéré :

DECIDE

- D'APPROUVER les modifications indiquées ci-dessus, au budget de la commune.

Fait et délibéré à Tourrettes, le jour, mois et an que dessus.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois devant le Tribunal Administratif de Toulon à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat. Fait et délibéré à Tourrettes, le jour, mois et an que dessus.



Le Maire,

Camille BOUGE